



CGV 2023 - DOMAINE DU COQ ROUGE

Puy Bousquet - 19500 Collonges la Rouge - 05 55 17 89 83

Prix :

- Les prix indiqués sont en euros, T.V.A. comprise.
- Le paiement peut être effectué par chèque, chèques vacances, carte bancaire, virement ou espèces. Le montant du séjour ou le solde de la réservation est exigible à votre arrivée.

Réservation :

- Pour les réservations en haute saison la majorité des locations, un minimum de 7 nuits est requis.
- Les réservations, toutes catégories confondues, ne sont confirmées qu'à réception de l'email de confirmation de réservation et de l'acompte correspondant. La réservation ne devient effective qu'à réception de la confirmation.
- Toute option, par téléphone, sera annulée si l'acompte ne nous parviennent pas dans les 10 jours.
- Les préférences, formulées lors des réservations, seront satisfaites dans la mesure des disponibilités, sans engager la responsabilité du Domaine du Coq Rouge.
- Dans la mesure des disponibilités, les arrivées anticipées ou les prolongations de séjour pourront être envisagées.
- En cas d'arrivée retardée, sans nouvelles de votre part, la réservation d'emplacement ou de location sera annulée 24 heures après la date mentionnée sur la demande de réservation.

Annulation :

- Les acomptes ne pourront être remboursés que si l'annulation a lieu 1 mois avant la date d'arrivée au séjour. Ce délai passé, l'acompte ne sera plus remboursé.
- En cas d'arrivée retardée ou de départ prématuré, aucun remboursement ne sera effectué.
- En cas d'annulation d'une réservation, vous resterez à devoir :
 - plus de 30 jours avant l'arrivée: 30€ du montant total du séjour
 - entre 30 et 7 jours: 30% du montant total du séjour
 - moins de 7 jours: 100% du montant total du séjour

Assurances :

- Une assurance responsabilité civile pour votre matériel est obligatoire.
- Le Domaine du Coq Rouge décline de toute responsabilité pour les dommages subis par le matériel du client.

Animaux :

- Les animaux sont admis, à condition de ne pas nuire à la tranquillité et à la sécurité des résidents, de respecter les règles élémentaires d'hygiène.
- Le carnet de vaccination à jour doit être présenté à l'accueil dès votre arrivée.
- Les animaux ne sont pas admis dans les sanitaires, autour de la piscine ni dans certains logements (se renseigner au préalable).
- Ils ne doivent en aucun cas être laissés en liberté dans le domaine.
- Un lieu de promenade est à disposition des clients, vous devez impérativement être équipés de petit sac pour les déjections des animaux.

Comportement naturiste :

- Comme la loi l'exige, vous devez adhérer à notre règlement intérieur, déposé à la préfecture, affiché à notre réception et dont un exemplaire vous sera remis sur demande.
- La direction se réserve le droit de refuser l'accès ou d'exclure toute personne dont le comportement serait en désaccord avec les critères naturistes ou un mauvais comportement.

Conditions particulières à la location des hébergements

- En haute saison, les locations se font du samedi ou mercredi 15h au samedi ou mercredi 10h, un minimum de 7 jours consécutifs est obligatoire pour la majorité des locations.
- Les personnes, le gaz et l'électricité sont compris dans la location.
- Le linge de maison et de toilette ne sont pas fournis. Nous mettons à disposition un Pack Confort comprenant les draps, les serviettes de toilette et le ménage en fin de séjour.
- Tout départ après 10h sans accord de la direction entraînera la facturation d'une journée supplémentaire.
- Le solde du séjour devra être réglé au plus tard un mois avant le début du séjour.
- À votre arrivée, vous devrez déposer une caution de 120 euros (chèque ou espèces), restituée en fin de séjour après vérification de l'hébergement.
- Le logement doit être rendu dans le même état qu'à votre arrivée.
- Un état des lieux doit être fait par le client à son arrivée, aucune réclamation en fin de séjour ou postérieure au séjour ne pourra être prise en compte.
- En fin de séjour, le nettoyage de la location est à votre charge. Nous pouvons effectuer le ménage si vous prenez l'option ménage fin de séjour.

Les véhicules :

Pour tous types de séjour, pour des raisons de sécurité pour les enfants et pour l'environnement, le stationnement de véhicule n'est pas autorisé sur l'emplacement nu ou locatif sauf cas exceptionnel approuvé par la direction.